

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. CANVEL (André) ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe organisé à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n°2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat en Polynésie française ;

VU l'arrêté du 12 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe organisé à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n°2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

ARRETE

Article 1 : Le jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française du BAC+5, session 2026, est composé comme suit :

PRESIDENT(E) DE JURY

M. ANDRE CANVEL

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
ADMINISTRATION GENERALE

VICE-PRESIDENT(E) DE JURY

Mme NATHALIE VOLANT
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
ADMINISTRATION GENERALE

MEMBRE(S) DU JURY

Mme DOROTHEE LABBAT
Attaché principal d'administration

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
JURISTE

M. PIERRE CHIN MEUN
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tairapu-
Australes TARAVAO
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Mme NANCY BROTHERTON
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

GENERALE CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE DES
ECOLES DE PAPEETE ET PIRAE PAPEETE
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Mme MATHILDA CHANG
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Mme ANNIE CHANG AH SANG
PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

M. JEAN CLAUDE GREIG
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

M. YANNICK HERNANDEZ
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

M. MATANI KAINUKU
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

M. GAETAN LE LU
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

Mme MAGALI MARIANI
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

M. LAURENT MARTIAS
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale

M. ANDRE POTDEVIN
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Mme EMMANUELLE PRELOIS
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

M. PASCAL SCHRAPPFFER
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

Mme YVETTE TOMMASINI
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

Mme LAETITIA WONG
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

M. ERNEST COULOMBEL HORS CLASSE LETTRES MODERNES
PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

Mme HINANO HAUATA
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Mme NAMOIATA TETUANUI
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

M. OLIVIER LE MERCIER
Inspecteur de l'éducation nationale hors-classe

Mme GILDA FAATOA
PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

M. PIERRE MATUTAU
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA FAAA
TAHITIEN FRANCAIS

PUNAAUIA / MOOREA / MAIAO PUNAAUIA
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
ESPAGNOL

CJA PIRAE
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
LETTRES

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
MATHEMATIQUES

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
STI SCIENCES INDUSTRIELLES

Circonscription d'inspection du 1er degré de Faaa - Mission
éducation prioritaire FAAA
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND
DEGRES PIRAE
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
PHYSIQUE-CHIMIE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
HISTOIRE - GEOGRAPHIE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tairapu-
Australes TARAVALO
SANS SPECIALITE
Lycée général Pau Gauguin PAPEETE
LETTRES MODERNES

PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE
MATHEMATIQUES

DGEE PIRAE
ANIMATEUR PEDAGOGIQUE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Arue-
Mahina Hitiaa O Te Ra MAHINA
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE
Circonscription d'inspection du 1er degré de Arue-
Mahina Hitiaa O Te Ra MAHINA
SANS SPECIALITE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tairapu
Australes TARAVALO
SANS SPECIALITE

Article 2 : Le Secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 27 mars 2026

